

Ouverture d'un bureau spécialisé dans les questions d'asile au Burundi

PANA, 17/04/2009 Nairobi, Kenya - Le Burundi, grand pays d'accueil des réfugiés au cours des quatre dernières décennies, dispose désormais d'un bureau spécialisé dans le traitement des demandes d'asile, a annoncé vendredi, pour s'en féliciter, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), ajoutant que cette ouverture, qui survient des années après que le pays a voté sa première loi sur l'asile, a pu se faire avec le concours des autorités locales. "L'agence des Nations unies pour les réfugiés se réjouit de ces pas importants destinés à améliorer la protection des réfugiés dans la région des Grands Lacs", a déclaré Bo Schack, le représentant du HCR au Burundi, dans un communiqué rendu public vendredi.

Le gouvernement burundais a approuvé la création du Bureau national pour la protection des réfugiés et personnes dépourvues de statut le 2 avril et le nouvel organe a commencé mardi à interviewer les demandeurs d'asile. Il sera responsable des 27.800 réfugiés et demandeurs d'asile vivant dans les camps ou zones urbaines du Burundi. "Les autorités vont, dans le moyen terme, distribuer tous les documents aux réfugiés et demandeurs d'asile eux-mêmes. Aujourd'hui, cette opération est réalisée en partie par le HCR", a expliqué M. Schack, qui a souligné : "Nous espérons qu'une fois le nouveau bureau totalement opérationnel, la procédure d'asile au Burundi sera plus rapide". Concernant les demandeurs d'asile, le Burundi s'en réfère aux lois régissant l'entrée et le séjour des étrangers. Les décisions relatives aux demandes d'asile étaient prises par des non spécialistes. 5.000 dossiers attendent une décision, dont certains depuis des années, à cause de la lenteur dont souffre le traitement des demandes, selon l'agence. L'agence des Nations unies pour les réfugiés avait précédemment soutenu le gouvernement à rédiger un nouveau cadre juridique pour le traitement des demandeurs d'asile et réfugiés - la première loi sur l'asile est entrée en vigueur en 2008. L'UNHCR a alors aidé à créer l'Office national de protection des réfugiés et personnes dépourvues de statut en fournissant des conseils et des orientations mais aussi des véhicules et l'équipement du bureau. Les experts de l'UNHCR ont organisé, en mars, un cours de formation pour le personnel du nouveau bureau sur les questions telles que la détermination du statut de réfugié, les normes de protection internationale des réfugiés, les droits de l'homme et le mandat de l'agence onusienne. "Ils sont jeunes et motivés, mais n'ont aucune expérience antérieure en matière de détermination du statut de réfugié" a observé Periklis Kortsaris, l'un des experts qui a dirigé ce cours qui s'est déroulé sur une semaine. "Nous les avons formés à la définition de réfugié et les normes standards en matière de procédures d'asile. Ils seront maintenant en mesure de prendre des décisions par rapport aux demandes d'asile conformément aux normes internationales". Le projet a été financé par la Commission européenne dans le cadre de son Projet de renforcement des capacités en matière de protection, qui aide les pays non européens à développer des systèmes d'asile fonctionnels, renforçant ainsi la protection des demandeurs d'asile et réfugiés dans le monde. La plupart des réfugiés et demandeurs d'asile accueillis par le Burundi viennent de la République démocratique du Congo (RDC), un pays voisin. Le HCR est présent au Burundi depuis les années 1960, pour aider le gouvernement à soutenir et protéger les réfugiés.